

Les francophones hors Québec se dégonflent

Textes de Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du Soleil

ST. ANDREWS (N.B.) — Les appuis tacites et formels sur lesquels le Québec avait pu compter jusqu'à présent auprès des groupes francophones hors Québec ont commencé à fondre.

Une déclaration hier du président de la Fédération des francophones hors Québec a créé un évident mécontentement auprès de la délégation québécoise à St. Andrews au point d'amener les dirigeants de cette fédération à atténuer quelque peu la portée des propos de M. Donatien Gaudet.

Au cours d'une conférence de presse hier, sur les lieux mêmes de cette conférence des premiers ministres à laquelle elle aurait voulu être présente comme observateur — elle se déroule à huis clos — la fédération, par la voix de son président Gaudet, avait disposé assez allègrement de la proposition québécoise en disant qu'il la percevait comme quantité négligeable, même s'il n'allait pas jusqu'à s'opposer à la conclusion de tels accords avec les provinces.

Le jeu politique pratiqué par la fédération depuis quelques mois a subi des ratés importants par la déclaration de M. Gaudet hier, précisé-

ment auprès des membres de la délégation québécoise qui attendait un appui plus formel pour ses accords. Cela a d'ailleurs amené les représentants de la fédération à émettre un communiqué dans lequel il cherchait à rectifier la portée des affirmations de son président.

Bien plus, la fédération a adopté hier une position qui va carrément à l'encontre de l'objectif du Québec en proposant, comme l'ont fait plusieurs premiers ministres provinciaux à la suite de M. Pierre Elliott Trudeau, que les droits de l'éducation en français au Canada soient formellement inscrits dans la constitution.

"Nous ne voulons plus des promesses, des petits engagements, des petites ententes, des petites signatures qui n'obligent pas... parce qu'ils n'ont pas force de loi.

"Nous ne croyons pas que des ententes seront significatives et durables à long terme, si elles ne sont pas inscrites dans la constitution canadienne de manière à garantir une fois pour toutes les droits à l'éducation en français de toutes les communautés francophones au pays".

Cette déclaration du président de la fédération, M. Donatien Gaudet, a surpris plusieurs observateurs.

Fait assez significatif, le ministre des Affaires intergouvernementales devait précisément être amené, immédiatement après, à préciser l'attitude du Québec face à un tel projet d'amendement à la constitution. Au cours d'une séance d'information, M. Claude Morin a formellement déclaré que le Québec ne cédera jamais sa juridiction en matière d'éducation tout en ajoutant que pour amender la constitution canadienne il fallait l'unanimité des provinces...

La prise de position de la fédération représentant toutes les communautés francophones hors Québec a jeté un certain désarroi dans la délégation québécoise.

Gaudet a d'ailleurs été amené à expliquer à un représentant du Québec sa prise de position lors de sa conférence de presse. Il a tenu à faire comprendre que si les Québécois avaient réussi à obtenir certaines garanties dans la constitution, — mé-

me si aujourd'hui ils se servent précisément de cette constitution pour en sortir — les francophones des autres provinces n'avaient pas eu droit aux mêmes avantages. "Nous, on existe pas dans la constitution", a-t-il lancé pour bien faire comprendre aux Québécois le bien-fondé de leur objectif. Il est bien évident que la position québécoise et toutes les déclarations récentes de ses principaux porte-parole montrent qu'on accorde pas les mêmes mérites à des textes constitutionnels dans le cadre actuel canadien.

M. Claude Morin a d'ailleurs rappelé hier à la presse que c'était souvent dans les pays, où les textes constitutionnels affirment le plus solennellement ces droits, que ces mêmes droits sont les moins bien respectés dans la pratique. Il a donné l'exemple de la constitution de l'URSS qui reconnaît le droit à l'autodétermination de ses Etats constituants...

Le message des francophones
En décidant de venir à St. Andrews

et de souligner leur présence par une conférence de presse, les représentants de la Fédération des francophones hors Québec visaient surtout deux objectifs: démontrer que les droits des minorités francophones sont loin d'être reconnus contrairement aux affirmations des premiers ministres des provinces anglophones; et exiger d'avoir droit au chapitre dans les présentes discussions les concernant directement.

Sur ce dernier sujet, M. Gaudet a dit souhaiter que les premiers ministres devraient s'entendre et dire à Ottawa ce qu'ils sont prêts à accepter d'inclure dans la constitution canadienne mais il estime qu'après, ceux-ci devraient consulter leur propre minorité francophone afin de bien saisir les réalités et ne pas continuer à véhiculer les mêmes fausses descriptions de ce qui se passe chez eux.

M. Gaudet a de nouveau — comme on l'avait fait dans les "Héritiers de Lord Durham" — tenté d'expliquer la

situation des minorités francophones mais, hier, il s'est particulièrement attardé au conflit scolaire qui a précédé les cours en Saskatchewan.

"L'histoire des francophones hors Québec, a-t-il dit, est une histoire bâtie sur des luttes scolaires et des luttes de toutes sortes pour souvent, ou la plupart du temps, obtenir des miettes ou des somnifères au compte-goutte". Il a rappelé les exemples de Bathurst, Gravelbourg, St-Norbert, Précieuse-Sang, Sturgeon Falls, etc. pour finalement élargir sur la situation présente dans la région de Prud'homme en Saskatchewan, au nord de Saskatoon.

Les francophones de cette région réclament une école française mais le gouvernement prend prétexte de l'autonomie des commissions scolaires locales pour ne pas agir. "On a structuré les commissions scolaires de manière à les diviser, plutôt que d'unir les parents francophones", a commenté M. Gaudet.

Espoir nul chez les délégués du Québec

ST. ANDREWS (N.B.) — Dans une déclaration formelle remise hier, aux premiers ministres des provinces canadiennes, M. René Lévesque s'est défendu de proposer un "arrangement" qu'il saurait inacceptable parce qu'irréaliste.

"Tout au contraire, ajoutait-il, ce que nous souhaitons par cette proposition, c'est qu'ensemble, par les moyens que nous trouverons et avec les échéanciers que nous nous fixerons, nous entendons sur un certain nombre de principes inspirés par la générosité, et aussi, par la simple équité."

En fait, ce que le Québec cherche à tirer de cette 18e conférence des premiers ministres, c'est d'amener ces leaders provinciaux à prendre des engagements de principe suffisamment forts de façon à les lier dans l'avenir, ce qui pourrait ensuite les amener à conclure des ententes.

Ce n'est qu'aujourd'hui, deuxième et dernière journée de ce sommet de St. Andrews, que la proposition québécoise doit être formellement discutée mais déjà en rendant publics des hier ses textes officiels, le premier ministre Lévesque comptait pouvoir accélérer les discussions privées qu'il devait avoir avec ses homologues hier après-midi.

Mais l'espoir est pratiquement nul chez les délégués

du Québec. Malgré les prises de positions déjà connues des provinces qui préféreraient voir le gouvernement impliqué dans ces discussions, la proposition québécoise continue à susciter la plus grande attention à cette conférence, même si des questions économiques fort importantes étaient à l'ordre du jour.

Au cours d'une séance d'information, le ministre des Affaires intergouvernementales Claude Morin a bien précisé que le Québec ne voulait pas forcer les premiers ministres à dire non ou oui dès aujourd'hui à sa proposition. Ils peuvent cependant donner leur accord sur des principes.

De la déclaration du premier ministre René Lévesque, on peut retenir quelques points importants:

— en Amérique du Nord, il y a un francophone pour 40 anglophones. Ceci devrait suffire à faire comprendre que la situation de ces francophones n'est absolument pas comparable à celle des anglophones;

— d'où, la nécessité de légiférer pour contrer l'assimilation à la communauté anglophone de la majorité des immigrants, d'autant plus que le taux de natalité des francophones n'est plus un facteur de redressement; (c'est le projet de loi 101);

— le Québec ne veut cepen-

dant par ériger un mur et c'est pourquoi il insiste pour conclure des accords avec les autres provinces;

— ces accords ne seraient pas nouveaux puisque déjà des ententes ont été faites avec d'autres provinces et même avec des Etats américains sur des sujets aussi variés que les qualifications professionnelles et permis de conduire; on donne aussi les exemples les accords de 1969 avec le Nouveau-Brunswick et l'Ontario en matière d'éducation;

— les ententes pourraient tenir compte des situations particulières de chacune des provinces, notamment au niveau de ses structures d'enseignement; c'est ainsi que le Québec pourrait offrir des professeurs et du matériel didactique;

Il serait étonnant que le communiqué final des 10 premiers ministres puisse contenir quelque chose de significatif pour le Québec mais il est certain qu'il reviendra à la charge lors de la prochaine conférence des premiers ministres de l'Éducation à l'automne.

D'ailleurs, le premier ministre a fait état de la coopération possible pouvant se faire à travers la structure que les provinces se sont donnée en matière d'éducation en créant en 1969 le Conseil canadien des ministres de l'Éducation.

Nette amélioration de la situation, estime Ottawa

OTTAWA (PC) — Au moment où débutait la conférence des premiers ministres à St-Andrews, le gouvernement fédéral a rendu public un document qui soutient que des progrès considérables ont été accomplis depuis quelques années dans l'enseignement aux minorités francophones hors Québec.

Le document préparé par le Centre d'information sur l'unité canadienne, un organisme qui relève du groupe Teller chargé spécialement des problèmes relatifs à l'unité nationale, est présenté comme un bref résumé de la situation dans chacune des provinces. Une note d'introduction signale qu'il a été distribué aux députés et aux sénateurs afin de les informer sur cette question.

Un porte-parole du centre d'information a affirmé que c'est par pure coïncidence que ce document a été remis à la presse alors que le Québec présente ses traités de réciprocité aux autres provinces canadiennes.

Après avoir brossé un tableau par province, le rapport signale que "le nombre et l'éventail des cours offerts en français hors du Québec, au niveau post-secondaire se sont considérablement améliorés depuis 1970", et que le gouvernement fédéral a ac-

cordé une somme de \$22 millions, depuis 1970-1971, à ces maisons d'enseignement.

Quant au montant total que le fédéral a versé depuis 1970 comme aide aux minorités linguistiques il s'élève à \$452,891,000 dont \$275,143,000 au Québec et \$177,748,000 dans les neuf provinces.

L'Ontario, rappelle le document, a adopté en 1968 une loi garantissant l'éducation en français, si bien qu'on y dénombre présentement 106,517 étudiants francophones inscrits à des programmes de langue française. Le centre d'information sur l'unité canadienne prétend également que "le public ignore souvent le sens véritable des conflits relatifs à l'éducation française qui se sont produits depuis 1968 en Ontario; ces conflits portaient sur la question de la localisation des classes françaises dans des immeubles séparés et non sur leur existence."

Au Manitoba, le Bill 113 adopté en juillet 1970, donne aux parents le droit légal de faire instruire leurs enfants en français, et abolit les restrictions antérieures spécifiant que le français ne pouvait être utilisé comme langue d'enseignement pour plus d'une demi-journée.

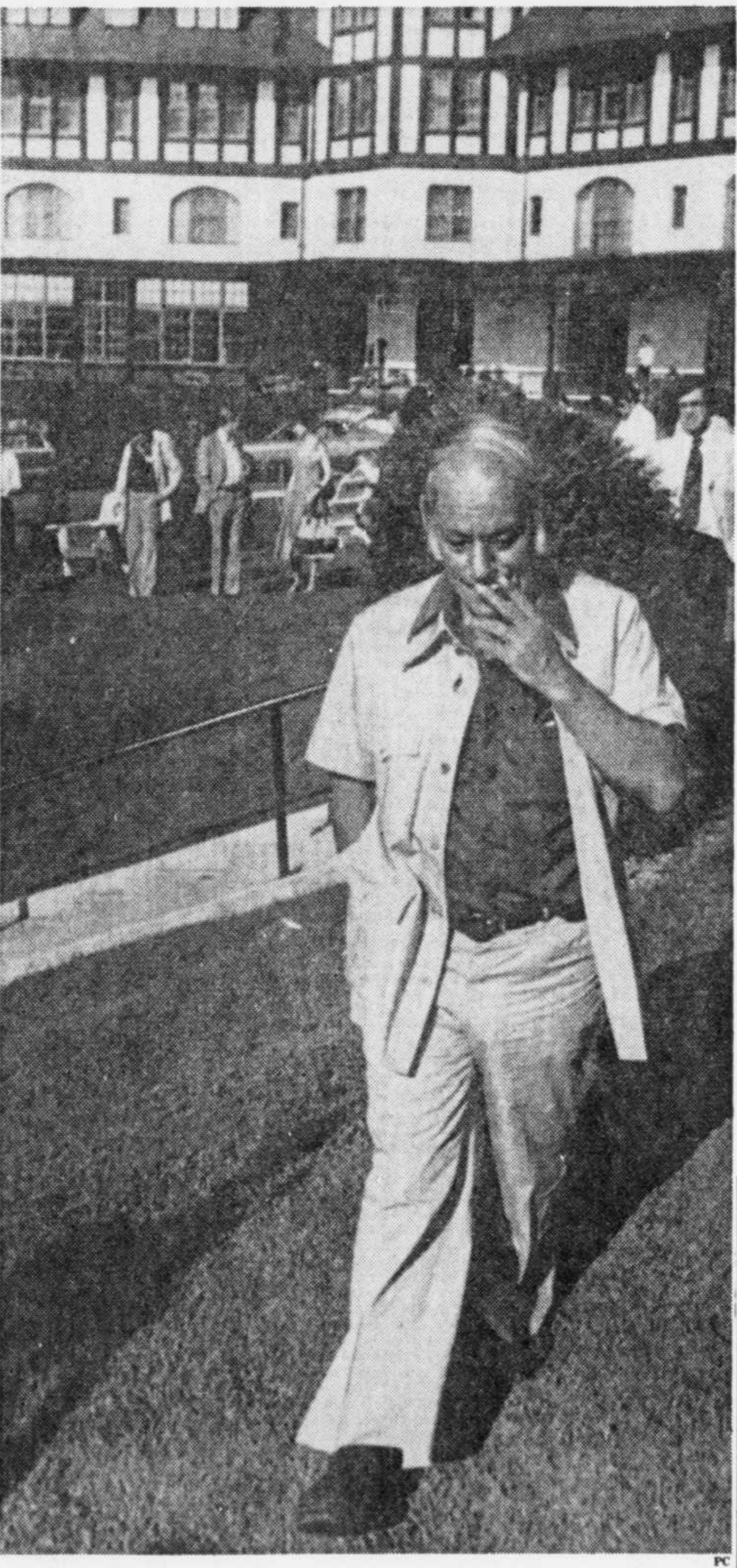
En 1969, la loi des langues

officielles du Nouveau-Brunswick établissait l'égalité de statut et de droit dans le domaine de l'éducation en français et en anglais mais, précise le rapport, les autres règlements de cette loi ont été promulgués le 1er juillet 1977.

Pour ce qui est de l'Alberta et la Saskatchewan, on affirme que les "lois restrictives en 1966 ont été modifiées graduellement et les politiques et les priorités gouvernementales ont été changées de façon à permettre que l'éducation en langue française puisse être offerte, au niveau élémentaire, par les conseils scolaires locaux, s'ils le désirent". Il y a maintenant 15 écoles désignées en Saskatchewan.

Après avoir indiqué que les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ne traitent pas de l'enseignement du français, le centre d'information soutient que, dans les faits, il existe une grande latitude pour mettre sur pied des programmes d'éducation pour les minorités.

En ce qui concerne la Colombie-Britannique, "aucune disposition n'est prévue pour l'enseignement aux minorités francophones subventionnées par l'Etat".



M. René Lévesque apparaît songeur alors que se déroule à St. Andrews une conférence des premiers ministres provinciaux. La proposition québécoise sur la conclusion d'accords de réciprocité pose en effet un important dilemme.

Les accords de réciprocité: un dilemme

ST. ANDREWS (N.B.) — Certains premiers ministres provinciaux le reconnaissent. La proposition québécoise sur la conclusion d'accords de réciprocité se place devant un important dilemme.

Au-delà des répercussions politiques que de tels engagements bilatéraux pourraient signifier dans leur propre province, certains premiers ministres estiment qu'en y accédant, ils fourniraient au premier ministre Lévesque des bases pour la réalisation de son projet d'indépendance, ou plus précisément de souveraineté-association en lui donnant des exemples concrets d'associations.

C'est le type d'analyse que fait le premier ministre Regan de la Nouvelle-Écosse. Pourtant, il affirme maintenant qu'il serait d'accord à reconnaître un certain statut particulier pour le Québec, statut que d'autres premiers ministres québécois ont vainement réclamé dans le passé.

D'autres premiers ministres croient aussi qu'un rejet — prévisible — de la proposition québécoise pourrait servir politiquement à M. Lévesque au Québec. Ils n'oublient certes pas que le Parti libéral au Québec, ainsi que l'Union nationale, ont voté en faveur d'un amendement au projet de loi 101, prévoyant la réciprocité, même si cela était perçu comme un moindre mal.

C'est l'interprétation du

premier ministre Allan Blakeney, de la Saskatchewan. Celui-ci affirme d'ailleurs à qui veut l'entendre, comme il l'a fait mercredi soir lors d'une rencontre informelle avec la presse, que la position de M. Lévesque sur la réciprocité était "stratégique" et que M. Lévesque ne devait sûrement pas vraiment croire possible son acceptation par les autres premiers ministres.

Tel est le dilemme. Il est donc normal que ceux-ci soient portés à tourner les yeux vers le gouvernement fédéral, d'autant plus qu'ils pourraient ainsi se laver les mains des problèmes politiques que cette question soulève chez eux.

Une autre dimension importante à cette question c'est que les premiers ministres reconnaissent que le temps est révolu au Québec de croire que la minorité anglophone pourra bénéficier des mêmes avantages, indépendamment de ce qui se passait ailleurs pour les minorités francophones. Ils commencent à comprendre que M. Lévesque est passé à la phase du "give and take" et qu'il a des appuis politiques certains au Québec.

Ils cherchent toutefois à éluder la question lorsqu'ils répondent, pour la plupart d'entre eux, comme le fait souvent Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick, que des "droits" de cette nature ne peuvent faire l'objet de négociations.

Fiez-vous à l'expérience et à la compétence!

ALSCO fabrique, vend et installe depuis 25 ans toute la gamme des produits d'aluminium. C'est la meilleure des garanties.

- Portes, fenêtres, auvents, porte-patios, revêtement de maison, de corniches et de bordures, gouttières, dômes et remises pour jardins.
- Produits et installation garantis.
- Service après-vente impeccable.
- Représentants très qualifiés.
- Estimé gratuit à domicile ou au magasin.

ALSCO INC.
2070, rue Branly, Ste-Foy, 681-0089
Vous simplifie l'existence.

HAUTE FOURRURE
RENOUVEAU DU
CLASSIQUE ET DU SPORT

Jeanne Hardy

MAIL ST-ROCH, QUÉBEC
461 est. rue Saint-Joseph
529-5756

DR HENRI DE LAUNIERE MD.
médecine générale

1659, boul. de l'Entente
Tél.: Bureau: 687-4315

CORRECTION

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce publiée le mercredi 17 août, en page B-7 de ce journal.

Vous auriez dû lire:
HUILE D'ARACHIDES PLANTERS

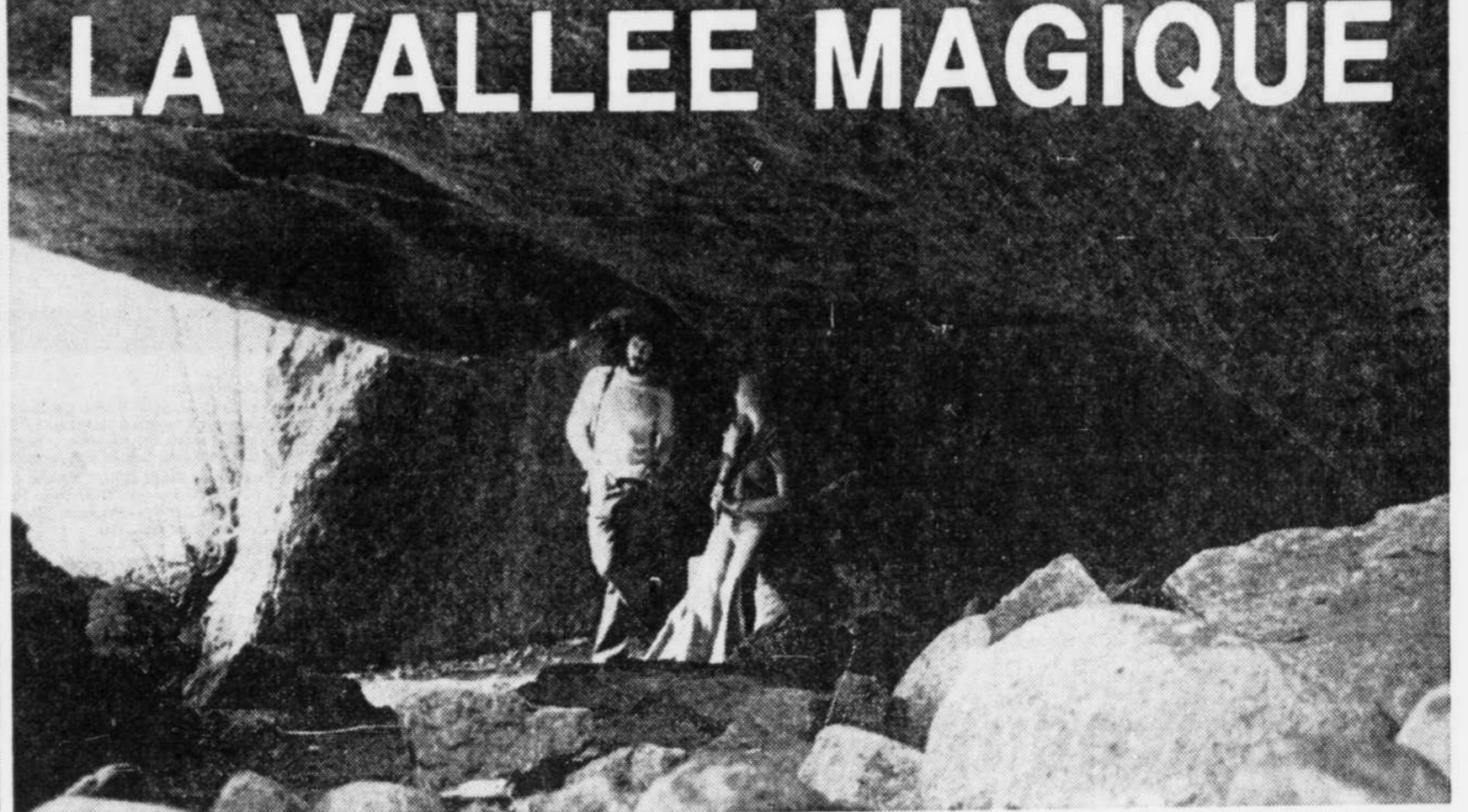
Bout. 189 IGA
32 oz

loisirs par nicole beaulieu

LA VALLEE MAGIQUE



L'escalade: plus facile qu'il n'en paraît.



Une pause dans les abris sous roches pour Michel Fouquereault et Lise Genois.

"Tu as déjà vu de la mousse phosphorescente?"

Lise Genois, notre guide, se fait magicienne. Une magicienne heureuse de dévoiler ses secrets parce qu'ils suscitent l'admiration. Sous ses pas agiles, le court sentier des abris sous roches, l'un des attraits les plus estimés de la vallée de la Jacques-Cartier, prend des proportions inattendues.

Ici, la nature a tissé une murale sur la face d'un immense bloc arraché voilà 10,000 ans à la paroi située en haut: champignons, mousses et lichens s'y entremêlent en toute harmonie. Là, au-dessus des pierres, un tronc couché par le vent a si bien lutté pour la vie que des arbres ont surgi à la place de ses branches.

"C'est beau, hein?"

La blonde Lise a tant et tant à raconter au sujet de ce royaume sombre et humide que le temps semble filer à toute allure! A 9 km du poste d'accueil, les abris sous roches constituent une excellente introduction à la genèse de cette magnifique vallée glaciaire profondément encaissée entre des parois s'élevant parfois à plus de 1,500 pieds de dénivellation; sous l'action répétée du gel et du dégel, des fragments se sont détachés des parois rocheuses pour s'accumuler au fond de la vallée et constituer une série d'abris où règnent les plantes sans racines ni vaisseaux.

Ce couloir ténébreux débouche en pleine lumière, sur une végétation luxuriante; parmi les érables et les bouleaux, d'autres voies s'offrent à l'explorateur moderne, là où chassaient autrefois les Hurons. A peu de distance, le Perdreau, un sentier de promenade familiale (5 km) conduit au seul lac de la vallée, le Buvard; plus au sud, à l'entrée, un sentier réservé aux gens en bonne condition physique,

conduit au mont des Loups (7 km); il faut grimper d'abrupts versants pour avoir droit au panorama "de toute beauté" qui s'étale en haut. Les mordus de la randonnée ont aussi accès à un sentier de 32 km doté d'aménagements très sommaires de camping.

Mais il y a plus d'une manière de cerner ce coin de pays.

Le jour de notre passage, un groupe du patro de Charlesbourg s'initiait à l'escalade. "Vas-y Carla!" scandaient les adolescentes à la mine exubérante pendant que leur compagne s'accrochait au rocher-école. L'ascension s'accomplissait, il faut l'avouer, avec plus d'hésitation que d'assurance. Mais la belle Carla paraissait davantage troublée par le photographe que par les hauteurs à conquérir...

"Beaucoup de gens arrivent ici, un peu par hasard. Ils passent en auto, sont piqués de curiosité à la vue du rocher-école et viennent s'essayer à l'escalade; ils se rendent bien compte que ça n'a rien de bien sorcier",

Aménagée et balisée sur une distance de 17 km, la rivière se prête bien au canot-camping; on y trouve en plusieurs endroits, des possibilités de camping sauvage dont une couple d'îles pour le bonheur des plus romantiques... Quant aux fervents du canoë-kayak, deux sections de la rivière sont à leur disposition; en eau haute, un affluent, la Sautauriski, est également praticable.

Les trajets de canot-camping et de canoë-kayak sont parsemés d'attraits naturels qui valent, dit-on, le coup d'aviron. Par ailleurs, rien n'interdit de laisser son embarcation pour une visite des abris sous roches ou pour une brève incursion dans les bois!

Curieusement, c'est le débat autour du projet hydroélectrique de célèbre mémoire qui a suscité la vocation de loisir écologique de la Vallée de la Jacques-Cartier. L'an dernier, près de 30,000 personnes y sont passées et ce record sera vraisemblablement battu cette année, si l'automne est propice aux sorties. "L'au-

tomne, explique le gérant Michel Fouquereault, c'est bien la meilleure saison pour en apprécier tout le charme. C'est frais, il n'y a pas de moustique et c'est beau, très beau."

De juin à octobre, une douzaine d'animateurs reçoivent les visiteurs qui désirent l'aide d'un guide pour l'interprétation de la nature, l'initiation au canotage ou l'escalade. Les adeptes de ces activités qui désirent prolonger leur séjour peuvent camper au coût de \$2 par nuit par tente. Cependant, on ne trouve sur les emplacements aucune autre installation que les trous à feu et les toilettes sèches. (Information: 846-2811 ou 643-5349).

La vallée de la Jacques-Cartier est située à 37 km au nord de la ville de Québec; on y accède aisément par la route 175; une route gravellée conduit au poste d'accueil à 11 km plus loin. Un chemin plus étroit et de conditions parfois difficiles suit la rive droite de la rivière; on projette cependant d'en améliorer l'état, d'ici peu.

Autre projet: l'aménagement d'un sentier de randonnée sur la rive gauche de la rivière qui, raccordable à 32 km existant, devrait être ouvert dès cet automne aux marcheurs. En tout, 50 km de sentier permettront d'effectuer un tour complet de la vallée.

Encore peu développés au Québec, sinon inexistant, les sentiers de ce type seraient pourtant voués à un grand avenir... Michel Fouquereault prédit qu'ils connaîtront d'ici quatre ou cinq ans, une vogue comparable à celle des pistes de ski de fond. Frais émoulu d'un stage en France, il parle avec émotion de l'arrivée imprévue du groupe de marcheurs dont il faisait partie, dans un petit village de campagne, en pleine fête foraine: "Ce sera peut-être l'un des plus beaux souvenirs de mon existence".

Si les Québécois gardent un relent de timidité face à la grande nature — ils lui paient une petite visite de reconnaissance pour s'en retourner vivement au confort de leur salon — un courant se dessine. Ils sont de plus en plus nombreux ceux qui à la recherche du temps perdu, de l'homme originel, tentent de renouer avec elle. C'est ainsi que l'hiver, les "raids" entre le camp Mercier et la vallée (40 km) rencontrent la faveur grandissante d'un nombre toujours croissant de skieurs.

Comme nous nous apprêtons à quitter la vallée, deux pèlerins venus de Philadelphie y faisaient leur entrée, sac au dos, bâton à la main. "Il va pleuvoir", commenta l'un d'eux. Et d'un pas mesuré, ils poursuivirent leur route, s'enfonçant, imperturbables, dans la vallée.

Peut-être, allaient-ils vers l'enchantement.

Photos de Raynald Lavoie

explique le moniteur Jacque Miville, tout en surveillant les opérations du coin de l'oeil.

"C'est, poursuit-il, absolument sécuritaire. Même pas besoin d'être en grande forme physique pour une séance d'initiation comme celle-là. On a vu des gens de 60 ans tenter l'expérience avec bonheur et des tout petits de 5 ou 6 ans les suivre; à cet âge, les enfants sont d'excellents grimpeurs, souples et sans peur. De vrais chats".

Au départ de canot, un autre groupe glissait sur la surface calme de la Jacques-Cartier. En contraste avec l'âpreté du rocher, "la rivière qui vient de loin" s'offrait, toute fluidité. On le devine, ce cours d'eau représenté pour les sportifs, un mode privilégié d'exploration de la vallée.

De juin à octobre, une douzaine d'animateurs reçoivent les visiteurs qui désirent l'aide d'un guide pour l'interprétation de la nature, l'initiation au canotage ou l'escalade. Les adeptes de ces activités qui désirent prolonger leur séjour peuvent camper au coût de \$2 par nuit par tente. Cependant, on ne trouve sur les emplacements aucune autre installation que les trous à feu et les toilettes sèches. (Information: 846-2811 ou 643-5349).

La vallée de la Jacques-Cartier est située à 37 km au nord de la ville de Québec; on y accède aisément par la



Lise Genois: la magie de la découverte.



La voie de la sagesse! Venus de Philadelphie, ces touristes ont entrepris la longue randonnée, un sentier encore peu fréquenté par les Québécois.

